2001 P 4303 CS 29 NOV. 2001

LES SOUSSIGNES :

- La société "**CARRE RESTAURATION**", société anonyme au capital de 152 400 Euros, dont le siège social est à CLERMONT-FERRAND (63000) – 51, rue Bonnabaud, immatriculée au RCS de Clermont-Ferrand, sous le numéro 378 724 629, représentée par Monsieur Olivier CARRE, Président du Conseil d'Administration.

Ci-après dénommée : **LE CEDANT**. **D'UNE PART**.

ET :

- Monsieur **Jean-Pierre BONY**, époux commun en biens de Madame Françoise ROUSSEAU, demeurant à COURNON d'AUVERGNE (63800) – 6, impasse des Lauriers, né à SAINT-CHAMOND (42), le 28 octobre 1951.

Ci-après dénommé : **LE CESSIONNAIRE**. **D'AUTRE PART**.

Ont procédé, ainsi qu'il suit, à une cession de parts sociales.

CESSION DE PARTS

LE CEDANT CEDE, sous les garanties ordinaires de fait et de droit au **CESSIONNAIRE**, qui accepte, **1 part sociale** de 10 Euros, portant le numéro 5, de la S.A.R.L. "ABORD", au capital de 40 000 Euros, divisé en 4 000 parts de 10 Euros, dont le siège est AULNAT (63510) – Aéroport de CLERMONT-FERRAND/AUVERGNE, inscrite au RCS de CLERMONT-FERRAND, sous le numéro 429 797 319.

LE CESSIONNAIRE sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour, aura, seul, droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours revenant auxdites parts, et sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

P R I X

La présente cession de parts est consentie et acceptée moyennant le prix de **DIX EUROS (10 E** ou **65,60 F**).

Lequel prix a été payé comptant, à l'instant même, par **LE CESSIONNAIRE, au CEDANT** qui le reconnaît et en consent quittance.

SIGNIFICATION A LA SOCIETE

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes en vue de leur signification à la société par dépôt dudit original au siège social.

F R A I S

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la suite et la conséquence seront supportés par **LE CESSIONNAIRE** qui s'y oblige.

FAIT A AULNAT, Le 2 juillet 2001
EN SIX ORIGINAUX.

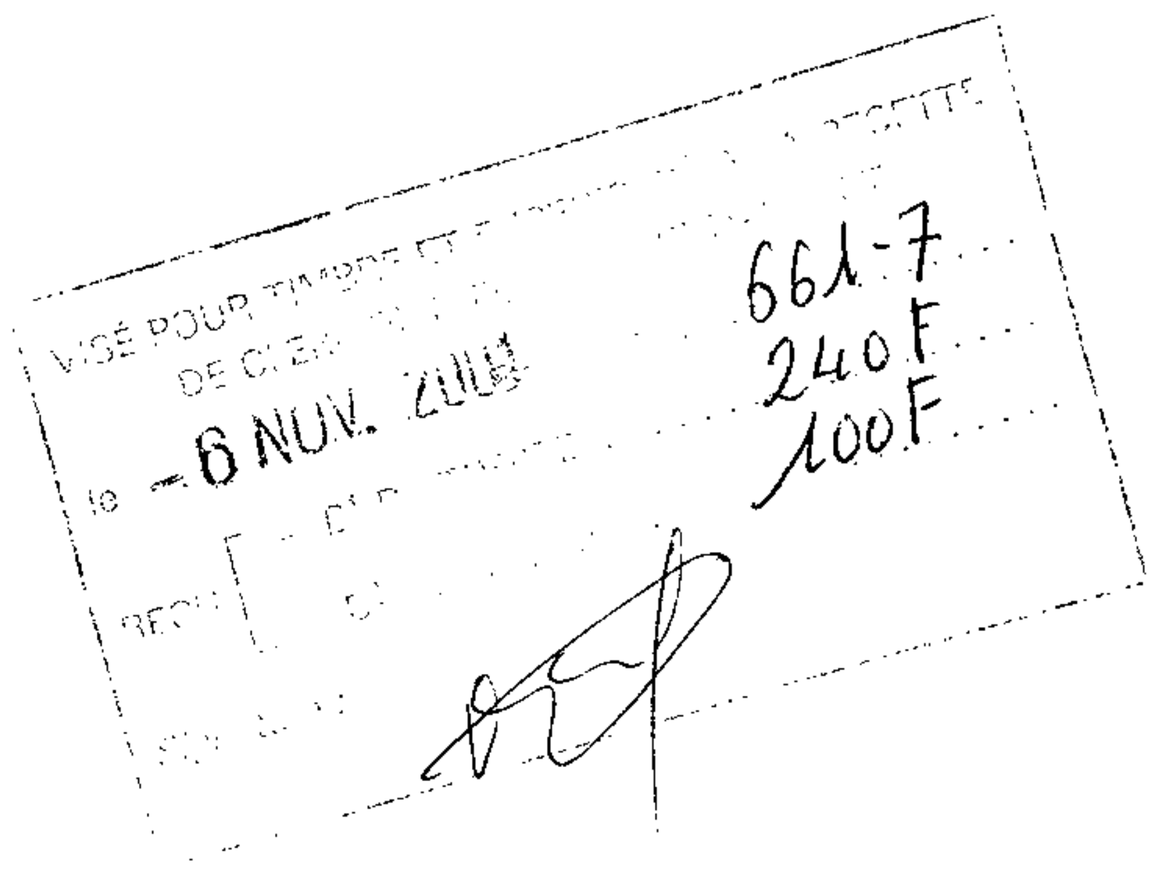
SOCIETE CARRE RESTAURATION
Représenté par Monsieur Olivier CARRE

Monsieur Jean-Pierre BONY

Bon Pour Achat de une (1) part sociale

Madame Françoise BONY

" Bon pour accord "


VISÉ POUR TIMBRE ET
DE CLÔ
- 6 NOV. 2008
661-7
240 F
100 F